

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI

DEL/2023/SP/13
TARIFICATION DE L'ECOLE E-SPORT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DEL/2021/SP/120 en date du 14 octobre 2021, le conseil municipal a voté la création de l'école E-SPORT, le règlement intérieur ainsi que la tarification.

La tarification correspond à une adhésion annuelle sur l'année civile. Le tarif précédemment appliqué était fixé à 20 € avec une période d'essai de 1 mois.

Il est proposé la reconduction du tarif unique de 20 € pour chaque année civile en cours. Le paiement s'effectue auprès de la régie du service des sports.

Vu l'avis conforme de la commission Sports,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir à 20 €, pour chaque année civile en cours, le montant de l'adhésion à l'école E SPORT.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

